



Les Allées Céramique de Toulouse



Proposé par l'Association Terre et Terres depuis 2016, Les Allées Céramiques à Toulouse invitent les citadins de la ville rose à venir découvrir cet événement de qualité autour de la céramique contemporaine. Le marché réunit plus de 50 céramistes sélectionnés pour la qualité de leur travail.

Terre et Terres est convaincue qu'il y a une véritable attente de la part des toulousains pour apprécier cet univers infiniment riche, créatif et chaleureux qu'est la céramique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- L'exposant doit être professionnel de la céramique (artisan d'art, artiste-auteur, profession libérale...) et fournir le justificatif du statut de l'année en cours.
- Il doit être également détenteur d'une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et fournir le justificatif de l'année en cours.
- L'exposant doit fournir 4 photographies de qualité (300dpi) présentant le travail actuel qu'il souhaite présenter sur le marché, ainsi qu'une photographie récente de son stand d'exposition.
- Il doit être exclusivement le créateur de l'intégralité des œuvres exposées.
- Il s'engage à exposer uniquement le ou les type(s) de production et techniques pour lesquelles le céramiste a été sélectionné.
- Il s'engage à être présent sur son stand durant toute la durée du marché.
- La participation à une session ne peut garantir la reconduction tacite l'année suivante. De même, une carence de 3 années doit être observée après deux années consécutives de participation.
- L'exposant ne peut pas participer la même année aux marchés de Toulouse et de Giroussens.
- Remplir le formulaire de demande de participation disponible en ligne et le transmettre avant le 30 janvier.
- La commission de sélection se réunit courant février pour statuer sur les demandes de participation. Une réponse est donnée par courriel avant fin février.
- Les frais d'inscription sont dues qu'après validation de votre participation lors de la sélection. A titre indicatif, les frais d'inscription pour les éditions précédentes s'élevaient à 165€. Ce montant peut légèrement varier d'une édition à l'autre.

DOSSIER TECHNIQUE

- L'emplacement des stands mesures environ 4,5 mètres en façade et 2,5 mètres en profondeur ou 3 x 3 mètres pour les stands sous barnum.
- Les emplacements sont tous plans. Aucun ancrage au sol n'est toléré. Prévoir des poids adaptés pour les parasols ou barnums. Les nappes et autres tissus volants ne sont pas tolérés.
- L'installation du marché se déroule à partir du vendredi soir de 16h à 20h et le samedi matin de 7h30 à 10h.
- Les emplacements sont attribués lors de l'installation par l'équipe d'organisation.
- Un gardiennage est assuré les nuits du vendredi et du samedi. Les stands doivent impérativement être bâchés.
- Les horaires d'ouverture au public sont de 10h à 19h le samedi et dimanche.
- Le remballage s'effectue le dimanche soir après la fermeture du marché à 19h.
- L'exposant doit être muni sur son stand de son justificatif professionnel et de sa police d'assurance RCP, ainsi que de sa carte d'activité ambulante s'il relève de la Chambre de Métiers.